

## Conseil communal du 8 septembre 2014 – M. FRANCOIS

### Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

**M. Wauters**.- À la lecture de la nouvelle convention entre la Ville de Bruxelles et Prosport, je me pose quelques questions...

Il semble que Prosport soit devenu un acteur davantage actif dans l'événementiel que dans la promotion « de tous les sports », comme le dit souvent mon collègue Fabian Maingain. Je m'interroge donc sur les finalités sociales et sportives de Prosport pour les Bruxellois.

N'y a-t-il pas là un réel double emploi entre Brussels Major Events et Prosport ? Prosport perçoit un subside de 250.000 € annuels de la Ville, et on lit plus loin qu'un tiers des bénéfices sont affectés à un fonds de réserve. À combien s'élève ce montant de réserve et à quoi est-il affecté *in fine* ?

Enfin, à l'ordre du jour du conseil d'administration de Prosport du 26 août figurait l'engagement d'un « project manager » chargé du suivi de l'éventuel nouveau stade. Là encore, est-il de bonne gestion d'engager un project manager supplémentaire, alors que le Palais des expositions, le cabinet des sports et le Collège travaillent déjà sur ce dossier ? Quelle est la description de la mission d'un tel poste ?

**M. François**.- Je partage totalement l'avis de M. Wauters. Au point 23 relatif à ladite convention, vous évoquez l'évolution des missions de Prosport. Quelle est-elle exactement ? Pourquoi cette convention est-elle à durée indéterminée ? La répartition des bénéfices nets obéit à la même clé de répartition (1/3 aux sportifs, 1/3 à la Ville et 1/3 à Prosport). Pourquoi ne pas augmenter la part revenant aux clubs sportifs ?

Quelle est la mission exacte du project manager et quelle a été la procédure appliquée pour son recrutement ?

**M. Courtois**, échevin.- Je me réjouis de constater que le monde politique

s'intéresse au sport...

La convention Prosport a été instaurée en 2000 par M. Olivier Maingain. L'idée était d'organiser des événements avec le soutien de sponsors et d'allouer des moyens complémentaires aux clubs sportifs de la Ville. Lesdites conventions n'ont pas été modifiées. C'est pour les futures activités de Prosport que nous devons être vigilants, car les recettes de cette asbl provenaient des buvettes ainsi que des concerts, spectacles et événements organisés dans le stade. Or j'ai fait en sorte que les buvettes soient intégralement reprises par le principal utilisateur du stade, à savoir la fédération de football, lors de la tenue de ses matches. En outre, les concerts, et les recettes qui en découlent, se font rares.

J'ai demandé qu'un project manager soit chargé du suivi quotidien du projet de stade. Ce dossier complexe touche à l'urbanisme, l'architecture, la mobilité, l'environnement, le marketing, les infrastructures, et cette personne nous informera des progrès enregistrés.

**M. Wauters**.- Pourquoi engager un tel manager via Prosport et pas par le biais de votre cabinet ?

**M. François**.- Est-ce bien le rôle de Prosport de suivre un tel dossier ?

Je ne vous ai pas entendu sur la clé de répartition.

**M. Maingain**.- La convention est utile et elle devait, effectivement, être actualisée. Ne se trouvait-il pas, au sein de notre administration ou de nos cabinets, une personne à même de suivre ce dossier ?

**M. Courtois**, échevin.- Le projet ne vise pas seulement la construction du stade, mais aussi sa future gestion. Je ne souhaite pas que des personnels de la Ville soient détachés à d'autres missions. Je préfère donc déléguer le rôle de suivi à Prosport.

S'agissant de la clé de répartition, ma volonté est bel et bien d'augmenter la part dévolue aux clubs de toutes disciplines. Le Collège souhaite aussi développer de nouvelles infrastructures sportives dans les parcs, les rues...

Je vous transmettrai les chiffres relatifs au fonds de réserve.

Quant au project manager, je l'ai désigné et j'assume ce choix.

**M. le Bourgmestre**.- Des candidats ont été recherchés sur la base d'un profil de fonction en interne et en externe.